

# DES ÉTATS GÉNÉRAUX POUR FAIRE DE LA SANTÉ DES FEMMES UNE PRIORITÉ

Début avril, le Conseil national de l'Ordre des sages-femmes a lancé un appel pour l'organisation d'états généraux pour la santé des femmes. Devant les carences de notre système périnatal et, plus largement, devant les problématiques que rencontrent les femmes pour leur santé ou la défense de leurs droits, l'Ordre a jugé qu'il était nécessaire que tous les acteurs concernés, qu'il s'agisse de professionnels de santé, d'instances ou de personnalités issues du monde politique ou de la société civile, s'unissent pour impulser une véritable évolution. Nombre d'entre eux ont co-signé cet appel, démontrant que le constat alarmant sur la santé des femmes est partagé et qu'ils sont prêts à travailler ensemble autour d'objectifs communs.

Le Conseil national salue cette transversalité et cette collégialité inédite. Notre instance continuera à se mobiliser afin que ce projet se concrétise dans les prochains mois.



**« La santé des femmes est un « parent pauvre » des politiques publiques : les acquis concernant les droits sexuels et reproductifs des femmes sont fragiles et les inégalités de santé liées au genre ne cessent d'augmenter. Agir pour la santé des femmes doit être une priorité de la politique santé du prochain gouvernement. Nous attendons plus que des déclarations d'intentions ou des mesures isolées. Des états généraux dédiés doivent être organisés et aboutir à des engagements concrets.**

Les femmes sont encore trop souvent victimes des codes sociaux liées aux identités, et ce notamment dans le champ de la santé. Ces préjugés influencent les représentations des soignants mais aussi le rapport au corps et le recours aux soins des patientes. Qu'il s'agisse de la précarité menstruelle, des règles et des douleurs associées, de la survenue d'une fausse-couche, des problématiques rencontrées dans la période du post-partum ou du passage à la ménopause, encore trop de femmes, prisonnières de représentations stigmatisantes, restent solitaires dans ces étapes de leur vie et ne bénéficient pas de l'accompagnement dont elles pourraient avoir besoin. Cette invisibilisation des problématiques et des spécificités pourtant partagées par toutes les femmes peut les affecter dans leur santé physique et psychique, mais également compromettre leur place dans la société.

Tout d'abord, alors que la santé des femmes est souvent circonscrite à la reproduction, les politiques de périnatalité de notre pays sont insuffisantes et obsolètes. Les derniers états généraux de la naissance se sont tenus en 2006 et la Commission nationale de la naissance et de la santé de l'enfant, supposée soutenir les objectifs de santé publique fixés pour la périnatalité, n'est plus active depuis 2016. Or, ce champ fondamental de la santé publique connaît un bouleversement sans précédent : le nombre de maternités ne cesse de baisser et les effectifs des professionnels y exerçant sont insuffisants. Cela compromet la sécurité des patientes et la qualité des soins. Ainsi, les indicateurs en périnatalité de la France stagnent ou se dégradent et les progrès restent marginaux : la surmédicalisation des grossesses et des accouchements

est aujourd'hui la norme et la prise en compte des choix des femmes et des couples est trop souvent impossible. D'autre part, la santé sexuelle est en déshérence : les infections sexuellement transmissibles augmentent, révélant les carences majeures de l'éducation à la santé sexuelle. Une femme sur 6 n'a pas de suivi gynécologique régulier et la prévention des cancers féminins reste insuffisante. La vaccination contre le HPV est un échec, avec seulement 29% des jeunes filles vaccinées. Seule une personne sur 100 connaît les délais de la contraception d'urgence. Derrière ces chiffres, ce sont bien les femmes qui subissent les défaillances de nos politiques publiques. Or, en 2022, la santé sexuelle et reproductive reste encore et surtout une affaire de femmes.

Enfin, les droits des femmes peinent à être respectés et leurs décisions sont trop souvent ignorées, qu'il s'agisse du choix de leur contraception, de la façon dont elles souhaitent accoucher, de la méthode de leur avortement, de la possibilité d'être mère ou non, ou tout simplement de leur consentement. Ainsi, moins de 4 femmes sur 10 ont pu choisir la méthode de leur avortement et de nombreuses femmes se voient opposer un refus lorsqu'elles souhaitent être stérilisées. Ces multiples obstacles rencontrés par les femmes font d'elles et malgré elles un public vulnérabilisé. Le système de santé enferme encore trop souvent les femmes dans les inégalités dont elles sont victimes alors qu'il devrait, au contraire, être un vecteur d'émancipation.

Ces constats appellent à une évolution profonde et nécessaire : le système de santé doit être repensé en prenant notamment en compte les inégalités de sexe et de genre. L'accès aux soins pour toutes doit être facilité. La périnatalité et la santé génésique doivent faire l'objet de politiques structurées et ambitieuses. La qualité des soins, la prise en compte des attentes des femmes et le respect de leurs droits doivent être au cœur de l'action publique. Les femmes doivent pouvoir être actrices de leur santé, choisir ou non d'avoir un enfant, quand elles le souhaitent. Ces conditions élémentaires constituent la clé de l'émancipation et de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. »

## SIGNATAIRES

ISABELLE DERRENDINGER  
Présidente du Conseil national de l'Ordre  
des sages-femmes

LAURENCE ROSSIGNOL  
Sénatrice de l'Oise et ancienne ministre des Familles,  
de l'Enfance et des Droits des femmes

ANNICK BILLON  
Sénatrice de Vendée et Présidente de la délégation  
aux droits des femmes et à l'égalité des chances  
entre les hommes et les femmes

ALBANE GAILLOT  
Députée du Val de Marne

ANNIE CHAPELIER  
Députée du Gard

BRIGITTE GRÉSY  
Ancienne présidente du Haut Conseil à l'égalité  
entre les femmes et les hommes

VÉRONIQUE SÉHIER  
Ancienne membre du conseil économique, social  
et environnemental et ancienne co-présidente  
du planning familial

CAROLINE REBHI ET SARAH DUROCHER  
Co-présidentes du Planning familial

JOËLLE BELAISCH ALLART  
Présidente du Collège national des gynécologues  
et obstétriciens français

CLAUDE ROSENTHAL  
Président d'honneur de Gynécologie Sans Frontière

RICHARD MATIS  
Président de Gynécologie Sans Frontière

LAURA FAUCHER  
Présidente de l'association nationale des  
étudiant.e.s sages-femmes

SYLVIE LEROUX  
Présidente de l'Association nationale  
des sages-femmes coordinatrices

ELIETTE BRUNEAU  
Présidente de l'association nationale des  
sages-femmes libérales

CLAIRE WOLKER  
ET DELPHINE GIRAUD  
Co-présidentes de l'association nationale des  
sages-femmes orthogénistes

MICHELLE BOIVINEAU  
Présidente de l'association nationale  
des sages-femmes territoriales

VÉRONIQUE LECOINTE  
Présidente de la Conférence nationale  
des enseignants en maïeutique

ADRIEN GANTOIS  
Président du Collège national des sages-femmes  
de France

CAMILLE DUMORTIER  
Présidente de l'organisation nationale syndicale  
des sages-femmes

MARIE-ANNE POUMAER  
Présidente de l'Union nationale et syndicale  
des sages-femmes

ANNA ROY  
Sage-femme libérale et autrice

MATHILDE DELESPINE  
Sage-femme coordinatrice de la Maison  
des Femmes de Saint-Denis

CHANTAL BIRMAN  
Sage-femme